



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 14 mars 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil départemental à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN, Monique QUER.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Line TILLEMANN, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNET, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Philippe JOLY, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (14/03/2024)

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 15 février 2024,

VU le vote approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2023 lors de la même séance,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de budget primitif 2024, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, le comité syndical

DECIDE de voter le Budget Primitif 2024 du Syndicat mixte des villages et cités de caractère, en recettes et en dépenses, à la somme de **226 906,65 €** qui se décompose de la manière suivante :

Section d'investissement : **55 502,21 €**

Section de fonctionnement : **171 404,44 €**

Il a donc été tenu compte de la reprise du résultat du compte administratif 2023 en recettes de fonctionnement à hauteur de **137 895,44 €** (002 Résultat de fonctionnement reporté)

- **17 367,21 €** correspondant à l'excédent d'investissement reporté de 2023 (001 Solde d'exécution d'investissement reporté).

A compter de ce budget 2024, la nomenclature M57 est appliquée. Ainsi, les virements possibles entre les chapitres seront dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement de chaque section.

Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 MARS 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



